

COMMISSION LOCALE
DE DEVELOPPEMENT RURAL
PV de la réunion du 13 mars 2018

Présents : P. DODRIMONT, Président de la CLDR ;
MM. M. BATHOLOMÉ, P. CARPENTIER, G. GROLET, R. HENRY, P. MATHIEU,
R. PARMENTIER, membres effectifs ;
Mme C. BONESIRE, membre effectif ;
V. BARTHOLOME, secrétaire ;
M. VANNI, agent de développement au GREOVA.

1) Approbation des procès-verbaux des réunions du 14 décembre 2017 et du 10 février 2018

Les membres approuvent le deux PV à l'unanimité.

2) Rapport annuel 2017 - Approbation

Le rapport annuel 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. HENRY souhaite savoir si la commande du matériel pour l'aménagement de la Maison de village à Nonceveux a été réalisée. Mme BARTHOLOMÉ précise que le matériel n'a pas encore été commandé.

3) Divers

GT chemins vicinaux : les membres du GT chemins vicinaux s'attèlent à la mise en valeur des différents points de vue de l'entité, travail récurrent puisque la végétation ne cesse de s'y développer. Mme BARTHOLOMÉ précise qu'en janvier 2018, la Commune a souscrit une assurance couvrant les membres du GT dans leurs diverses missions d'entretien des chemins vicinaux. M. BARTHOLOMÉ ajoute ensuite qu'il conviendrait d'élaguer la haie à proximité de la croix de Septroux afin d'offrir une vue dégagée sur le paysage. M. MATHIEU émet le souhait de procéder à un élagage tardif de la prairie située en-dessous de la croix de Septroux et laisser place à une végétation davantage diversifiée.

M. BARTHOLOMÉ estime qu'il serait intéressant de mener des actions de mise en valeur du patrimoine, telles que l'élaboration et le placement de panneaux informatifs devant les éléments de petit patrimoine. Mme VANNI invite les membres à lui faire part des recensements et textes relatifs aux éléments de patrimoine dont ils disposent afin de lui permettre de les rassembler, travailler leur mise en page et de préparer un projet concret à proposer au Collège. L'adresse sur laquelle les informations peuvent être envoyées est la suivante : pcdr@greova.be.

M. BARTHOLOMÉ s'interroge sur la pertinence des QR Codes et estime que le contenu n'est pas toujours suffisamment riche. Mme VANNI explique qu'en général, ce type de contenu est élaboré en étroite collaboration avec la commune, l'Office du tourisme ou le Syndicat d'initiatives. Les membres peuvent néanmoins, s'ils le souhaitent, lui envoyer des textes davantage fournis. Elle verra ensuite avec ses collègues de la Maison du Tourisme s'il est possible de modifier les QR Codes¹. Elle ajoute que les QR Codes ne rencontrent malheureusement pas un franc succès².

¹ Il n'est pas possible pour la MT de modifier les QR Codes affichés sur des plaques brunes car elles sont gérées par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège. En revanche, la MT peut compléter le contenu des QR Codes que l'on retrouve sur les panneaux et brochures réalisés par la MT. Les contenus ne doivent néanmoins pas dépasser 250 mots et doivent être facilement compris par des enfants de 10 ans.

² A titre d'exemple, un QR Code installé depuis plus de 3 ans a engendré moins de 50 scans. La MT n'en met désormais plus sur ses dépliants.

M. BARTHOLOMÉ rappelle que des travaux de mise en valeur du patrimoine avaient été envisagés à la roche sanglante mais que le terrain, situé sur l'entité de Sprimont, n'était pas une propriété communale. La commune de Sprimont devait dès lors négocier avec le propriétaire pour procéder à un échange de terrain. Mmes VANNI et BARTHOLOMÉ vont prendre leurs renseignements auprès du service urbanisme de la commune de Sprimont.

Centre d'Aywaille :

M. DODRIMONT explique aux membres de la commission que la présentation du projet aux citoyens s'est relativement bien déroulée. Malgré certaines divergences d'opinions, les citoyens adhèrent à la philosophie du projet et sont partisans de la réalisation d'espaces de convivialité. M. HENRY suggère de déplacer la fontaine devant la Fortis afin qu'elle conserve une place en plein centre d'Aywaille. M. DODRIMONT acte cette proposition qui sera transmise au Conseil communal.

M. DODRIMONT explique qu'une réunion avec le Delhaize a été organisée afin d'aborder la question de la création d'un rond-point sur la N66. Les gérants apprécient le projet de rond-point permettant de faciliter l'accès des clients à leur commerce mais souhaiteraient que ce projet aboutisse plus tard puisqu'ils prévoient une phase importante de travaux en 2023-2024. L'aménagement d'un rond-point avant cette importante phase de travaux serait néfaste à l'activité commerciale du Delhaize.

En matière de subventionnements, M. DODRIMONT annonce que le Développement rural a octroyé un subside de 813.927 € et remercie les membres de la commission pour leur contribution au projet. Le Plan d'Investissement Communal a également été accepté. Il ne reste que l'enveloppe budgétaire de la Wallonie à négocier avec le Ministre du territoire et des travaux publics, une réunion se tiendra d'ailleurs à cet effet le mercredi 14 mars 2018. M. DODRIMONT semble confiant et précise que, vu l'avancement du dossier, le Ministre ne devrait plus hésiter quant au financement du projet du centre d'Aywaille.

M. DODRIMONT précise que l'aménagement du carrefour Boxus devrait être prévu dans le prochain plan infrastructures 2019-2024 du SPW. Il souhaiterait que la création d'un rond-point soit intégrée au projet du centre.

La prochaine étape consistera en la réalisation d'un avant-projet permettant de procéder à la demande de permis d'urbanisme. M. DODRIMONT ajoute que l'avant-projet sera présenté en CLDR, CCATM et au Conseil.

M. HENRY précise qu'il importe d'expliquer aux citoyens que le double sens sur la Place Thiry reste une option à exploiter. M. DODRIMONT ajoute en effet que des analyses et comptages seront prochainement réalisés par un bureau d'études afin de permettre à la commune d'opter pour la solution la plus fluide en matière de mobilité.

Il conviendra en outre de réfléchir à un endroit adapté à l'emplacement des motos. M. HENRY suggère de prévoir des emplacements pour les motos à la sortie du parking situé sur la rive droite avant le pont. M. DODRIMONT souligne que les motards apprécient garder un œil sur leur moto et propose dès lors de prévoir un emplacement destiné à ce type de véhicules sur la place Fortis. Cette possibilité sera discutée et analysée ultérieurement.

Le Président remercie les membres et clôture la séance à 21h05.

Le Président,
Ph. DODRIMONT

